

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026 A 10H30

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

dont représentés : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

16 mars 2026

Délibération affichée en mairie

le : 24 mars 2026

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 24 mars 2026

Accusé réception reçu

le : 24 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par le Maire sortant, sous la présidence de M. Paul BERNARDI, doyen des membres du Conseil.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Agnès PERALDI-FRATI, Camille ROSSI, Jean-Pascal PEN-PENIC, Simon FIDELI, Hélène AUBRY, Patrick RINIERI, Sandrine PAPINI, Jacqueline BRAVIN, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, François-Jérôme SIMONETTI, Pauline BEOVARDI, Anne-Marie YVANNE, Mariana ANTONA-LECA

Absents :

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès PERALDI-FRATI

Délibération n°002-001-2026 : Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que M. Pascal LECCIA est candidat à la fonction de Maire ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

COMMUNE DE CAURO

Suffrages obtenus par M. Pascal LECCIA : 15 (quinze)

M. Pascal LECCIA ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président de séance,
Paul BERNARDI

